

Favoriser l'accès au logement pour les personnes en situation de précarité Garantie Croix-Rouge

La Garantie Croix-Rouge est un dispositif qui permet à la Croix-Rouge luxembourgeoise d'aider des bénéficiaires en précarité sociale à accéder au marché locatif privé **en se portant garant durant la première année du bail.**

Quelles sont les conditions d'accès ?

- ✓ **Revenu modeste** - Avoir un revenu précaire (point de sortie Revis +10%)
- ✓ **CDI** - Avoir un contrat de travail à durée indéterminée (uniquement pour les BPT)
- ✓ **Budget épargne** - Disposer d'une épargne suffisante pour la caution correspondant à 1 mois de loyer (3 mois de loyer pour les BPT) et les frais d'agence
- ✓ **Mobilier** – Fournir les meubles
- ✓ **Office Social** - Présenter le document de l'Office Social pour la prise en charge d'une partie ou de la totalité des frais lorsque l'épargne est insuffisante (non applicable pour les BPT)
- ✓ **Suivi social** - Collaborer avec le service CLES ou tout service en charge du suivi social
- ✓ **Workshop** - Participer au workshop « Education au logement » dispensé par le service CLES
- ✓ **Gestion budgétaire** - Signer un formulaire de gestion budgétaire volontaire qui sera utilisé en cas de non paiement

Quels sont les avantages pour les propriétaires ?

- Suivi éducatif et technique des locataires par la Croix-Rouge la première année du bail, renouvelable une fois si besoin
- Paiement des dégâts non couverts par la caution jusqu'à 3.000 €
- Paiement de 2 mois de loyer en cas de rupture de paiement

A savoir

- Contrat de bail entre propriétaires et bénéficiaires de la Croix-Rouge
- Recherche du logement par le bénéficiaire dans toutes les régions du Luxembourg
- Prix du loyer ne doit pas dépasser environ 33% des revenus du ménage
- Présence du référent CLES lors de l'état des lieux
- Les personnes ne peuvent bénéficier qu'une seule fois de la Garantie Croix-Rouge

Quelle est la procédure pour demander une Garantie Croix-Rouge ?

Merci d'adresser votre demande par email au service CLES à logement@croix-rouge.lu. Vous recevrez un dépliant de présentation de la Garantie Croix-Rouge pour propriétaires à transmettre à votre bénéficiaire pour faciliter sa recherche auprès de bailleurs privé ou d'agences immobilières.